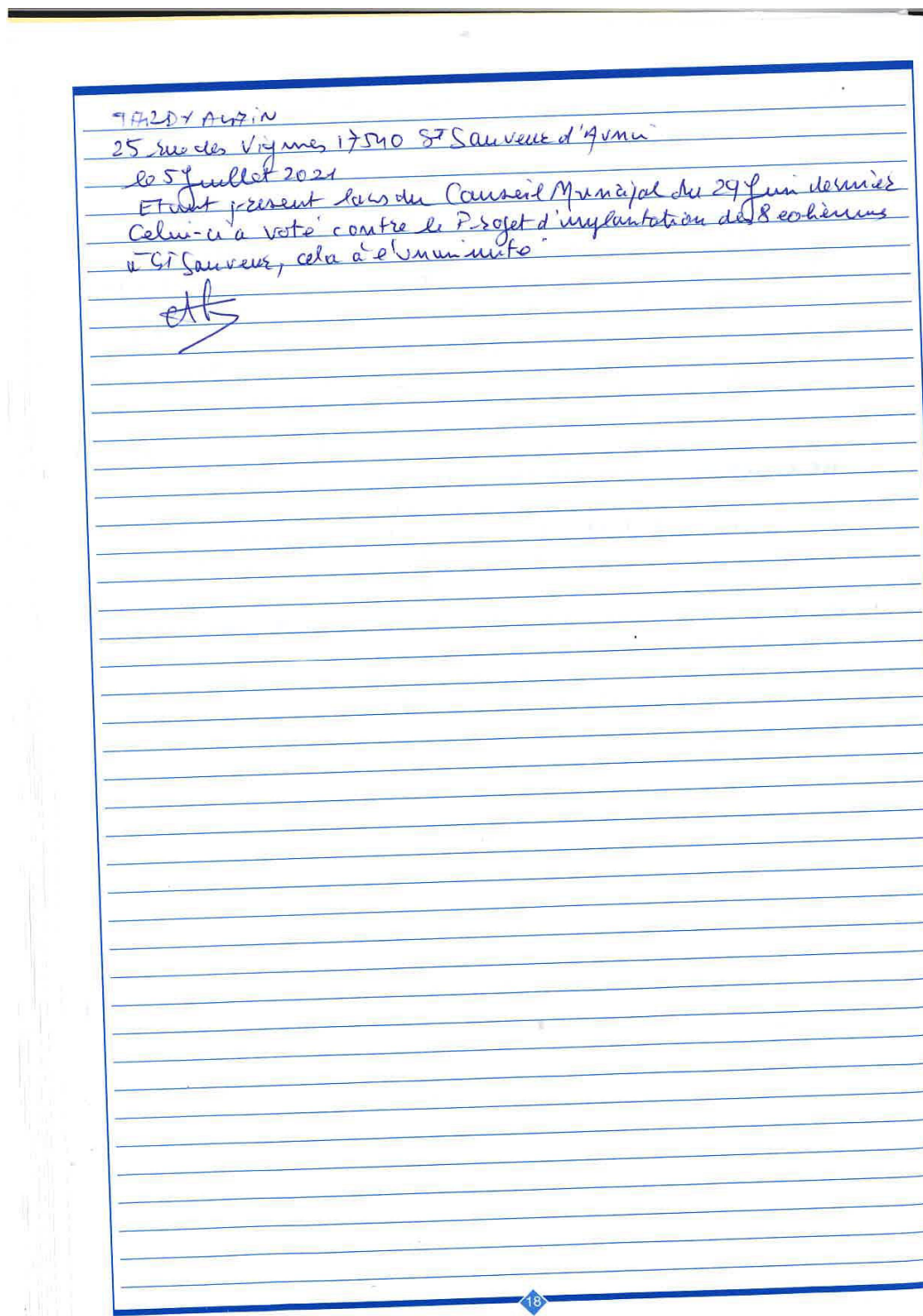


[Télécharger la pièce jointe originale \(Registre papier page 18.pdf\)](#)

Document : Registre papier page 18.pdf, page 1 sur 1



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

@193 - YVENAT Etienne - Bouhet

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:59:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet éolien sur la commune de St Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je suis opposé au projet d'implantation de 8 éoliennes sur la commune de St Sauveur pour les raisons suivantes :

Depuis une dizaine d'années j'ai pu constater un développement important et anarchique de l'éolien dans le nord du département de la Charente maritime. Le paysage se transforme progressivement en paysage industriel et je pense que nous sommes maintenant à saturation.

L'implantation de ces machines à proximité de des habitations est inacceptable également car les conséquences sur le bien être et la santé des riverains sont maintenant avérés.

Enfin l'énergie éolienne qui est intermittente (25%) nécessite l'utilisation d'énergies fossiles ou du nucléaire. C'est une fausse bonne idée, de l' « habillage » comme l'a déclaré M Nicolas Hulot.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur mes sincères salutations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@194 - Camille - Vars

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 16:43:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien au projet éolien de saint Sauveur d Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par cette contribution, je vous fais part de soutien au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis.

Jeune ingénieure agronome et écologue, native de Charente, je suis bien renseignée sur la thématique des énergies renouvelable dont nous avons entrevu les avantages et les inconvénients des diverses méthodes de production d'énergie.

Aucune d'entre elles n'est parfaite, mais avec un mix énergétique bien réfléchi, il est possible de d'optimiser la production d'énergie et son rendement en minimisant les effets négatifs.

- Nucléaires : pilotable, peu couteux si l'on considère uniquement la production. Un peu plus couteux si on parle de la gestion des déchets et de la maintenance des centrales de plus en plus vieillissantes. Niveau environnement et santé, pensez vous que les habitants de Bure ne préféreraient-ils pas un projet éolien pour remplacer le projet d'enfouissement des déchets nucléaires ? Aussi, doit-on demander aux honnêtes gens qui travaillent dans les mines d'Uranium s'ils ne préféreraient-ils pas couler du béton plutôt que de risquer leur vie pour nourrir leur famille ?

Dire que le nucléaire est une solution parfaite est hypocrite, éthiquement et écologiquement c'est une aberration, tout ne se limite pas au rejet de CO2 et au coût de production..

Hydraulique : Très bonne énergie pilotable une fois instaurée, mais n'oublions pas qu'il a fallu inonder des villes entières pour la réalisation des grands barrages. Aussi les barrages ont du impact très importants sur la faune et sur la qualité de l'eau, mais on n'en parle pas car c'est ludique et touristique d'avoir un lac aménagé.

Solaire : ENR plutôt respectueuse de l'environnement si on ne regarde pas la composition des cellules photovoltaïques, pas de mortalité d'espèces, mais grande perte d'habitats pour les oiseaux notamment et perte d'espaces agricoles pour une faible production.

Mais avantage principal : on les voit peu dans le paysage donc ça n'embête personne...jusqu'au jour où on voudra vraiment consommer local et qu'il n'y aura plus assez de terres agricoles pour produire..

Méthanisation : c'est intelligent d'utiliser des déchets organiques pour produire de l'énergie ! mais ça ne sent pas bon alors personne n'en veut près de chez soi, et là encore on reproche aux agriculteurs de gagner de l'argent en investissant dans une solution pour gérer leur déchets..

Eolien : par rapport aux autres énergies, peu de pertes d'espaces agricoles, bon rendement, filières bien développées qui travaillent grandement sur le recyclage et pas de pb de gestion des déchets (pas de terres rares), peu d'impact sur l'environnement si le projet est bien fait, cohabite très bien avec les agriculteurs et les riverains, peu d'émission de CO2 à la fabrication, main d'oeuvre française dans la plupart des cas, ou au moins européenne.

Mais oui, une éolienne c'est grand et ça se voit ! mais plutôt que de construire encore et toujours des nouveaux lotissements sans haies, avec des mini jardins, on ferait mieux de rénover le bâti existant et de planter des haies et des arbres ! Après on vient dire que l'éolien consomme des terres agricoles ? Mais qu'est-ce que 5ha par rapport à la surface des nombreux lotissements qui se construisent partout ?

Beaucoup de personnes avancent aussi l'argument de la baisse de l'immobilier, aucune étude officielle n'a abouti à cette conclusion, c'est peut-être le signe que l'éolien n'a pas ou peu d'effet sur le prix d'une maison. Personnellement, je préfère habiter près d'un parc éolien plutôt qu'en ville avec le bruit et la pollution des voitures. Si les citadins sont heureux en ville et arrivent à dormir, je pense qu'un riverain de parc (700m) éolien peut réussir à dormir aussi ^^

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Vous l'aurez compris, M. le commissaire enquêteur aucune énergie n'est parfaite, chacune comporte des avantages et des inconvénients. Pour l'éolien l'inconvénient majeur est le paysage. Pensez-vous que l'on doit refuser la transition écologique au nom du paysage ? d'ailleurs qui instaure qu'une éolienne dénature le paysage ? ce n'est pas mon avis en tout cas !

Vivant en Nord Charente, les parcs éoliens sont mon quotidien, un se situe à environ 1,5km de chez moi et je ne le vois pas (j'ai des haies^^) et ne l'entends pas, d'ailleurs je n'entends personne s'en plaindre autour de moi. Ici, le projet propose une éolienne à plus de 700m, sachant que la réglementation est à 500m, c'est une distance respectueuse des riverains.

Etant chiroptérologue à mes heures perdues, je peux vous assurer que c'est davantage les pesticides de plaine céréalières comme l'Aunis qui cultivent du maïs irrigué (aberration écologique par ailleurs qui assèche le marais) et le réchauffement climatique qui impactent les chauves souris plutôt que des éoliennes implantées dans des cultures intensives.

Je vous remercie de la prise en compte de mon avis M. le commissaire enquêteur, qui est celui je pense de la jeunesse d'aujourd'hui, active, et qui veut changer les codes pour un monde meilleur et plus respectueux de l'environnement.

Il ne faut pas avoir peur desantis, il y aura toujours des gens contre le changement et le progrès.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@195 - LACROIX-CHAVAGNAT SABINE - Saint-Médard-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 17:31:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : refus projet éolien de St-Sauveur d'Aunis

Contribution :

bonjour. Je suis tout à fait défavorable à ce projet éolien. Le secteur est déjà saturé. Le département de Charente-Maritime est également saturé. Nos campagnes sont dénaturées. La faune, l'avifaune en subiront les conséquences désastreuses. Les humains non concertés et qui ont choisi de vivre à la campagne ne veulent pas vivre près de ces zones industrielles. Leur santé et leur bien-être sont en danger.

Ces parcs éoliens créent des nuisances sanitaires, écologiques ,environnementales et créent des problèmes sociétaux.

Il s'agit encore d'implantation abusive et autoritaire d'éoliennes. Il s'agit d'un non-sens économique.

Merci de bien prendre en compte mon avis défavorable.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@196 - BOZEC Frédéric - Saint-Jean-de-Liversay

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 17:48:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis hautement défavorable au parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon inquiétude face au déploiement actuel sur notre territoire des éoliennes.

J'ai bien conscience de la problématique que nous rencontrons face au besoin en énergie de notre civilisation, qui depuis plus d'un siècle détruit à grande vitesse les ressources que nous offre notre planète, mais je trouve déplorable que sous le nom « énergie verte » et sous-couvert de notre besoin en énergie nous ajoutions une nouvelle couche de pollution non seulement visuelle, (notre patrimoine historique est bafoué, nos campagnes sont massacrées, notre cadre de vie est détérioré) mais également une pollution cachée par le déversement de dizaines (voire de centaines au national) de milliers de tonnes d'acier et de béton sous terre.

A plus grande échelle, il est aussi lamentable que nous n'hésitions pas à polluer des pays sous-développés ou en voie de développement pour extraire des matériaux silicium, cuivre, lithium..., sans tenir compte des répercussions environnementales, médico-sanitaires générées à l'autre bout de la planète pour avoir le sentiment auto-satisfaisant d'être écologique sur notre Territoire.

Nous sommes responsables de l'empreinte laissée aux générations futures et ne laissons pas s'aggraver encore plus le détritisme que nous leur léguons. Soyons concernés par le coût du démantèlement non provisionné qui devra être assumé à moyen terme. Ne laissons pas des promoteurs peu scrupuleux faire du profit au détriment de notre cadre de vie. Déjà trop de territoires ont été sacrifiés, notamment celui de l'Aunis. La proximité des deux parcs existants sur Longèves et Saint Jean de Liversay/Ferrières sont déjà de trop. Ce nouveau projet à moins de 5 km de mon domicile me concerne vraiment, si tous les projets entérinés devaient aboutir, que deviendrait notre Territoire qui se nourrit du tourisme. Le bon sens prévaut à stopper ces constructions massives. Pour répondre à cette enquête publique, je suis contre ce énième projet éolien.

Cordialement.

Frédéric BOZEC

17170 Saint Jean de Liversay

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@197 - Augeraud Sylvain - Le Gué-d'Alléré

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 17:48:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ligne 20 000 Volts de la ferme éolienne jusqu'au poste source de Beaulieu

Contribution :

Bonjour,

Suite à la contribution déposée ce matin auprès du commissaire enquêteur, nous commune du Gué d'Alléré souhaitons renforcer notre avis défavorable, en marquant notre refus pur et simple du passage d'une ligne de 20 000 Volts dans le village. (P. 245 à 248 de l'étude d'impact)

Point que nous avons oublié de signifier dans notre mémoire.

En effet la seule solution pour raccorder ce projet est de créer (!!!) une ligne de 20 000 Volts enterrée traversant la commune du Gué d'Alléré par son centre. Elle traversera le cours d'eau de la Roulière et passera sous les fenêtres de l'école.

Et là nous sommes obligé de dire stop et un non catégorique, car cela est clairement trop dangereux à nos yeux et encore plus au niveau de l'école. Ca ne sera pas accepté par la population qui risque même de prendre peur !

il est parfaitement impensable de sacrifier la commune du Gué d'Alléré tant visuellement, qu'en le labourant de part en part, et qui plus est avec un câble de 20 000 Volts.

En terme de nuisance pour aucun avantage, c'est le pompon...

Pour la commune du Gué d'Alléré

Sylvain AUGERAUD

Maire Le Gué d'Alléré

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@198 - Mylene - Rochefort

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 18:08:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour une transition énergétique

Contribution :

Bonjour,

J'ai lu le dernier article de Nicolas Hulot et je suis plutôt d'accord. Il faut agir maintenant pour les générations futures. Nous sommes à l'aube d'un désastre écologique. Il faut penser rapidement à un mix énergétique.

Effectivement l'éolien est imposant mais il est très compétitif et ne produit pas de déchets.

Je suis donc pour un projet éolien bien réalisé à saint sauveur.

Mylene

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@199 - Marie

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 19:23:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éoliennes

Contribution :

Mr le préfet, j'ai déjà dit non aux éoliennes et en lisant le registre je remarque que les personnes qui sont d accord n'habitent pas du tout en pays d aunis c est sur qu ils ne seront pas gênés par les inconvénients des eoliennes , l'enquête est je pense pour les habitants des communes concernées svp prenez en compte les avis des personnes impactées Merci

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@200 - BROSSARD François - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 19:52:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet d'installation d'éolienne sur le secteur Sud de la commune

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquête,

J'exprime par la présente mon opposition au projet d'installation d'éolienne sur le secteur Sud de la commune à proximité du marais communal et de la Chapelle des Champs.

Entre 2008 et 2014, la commune a déjà exprimé son opposition alors j'en étais le maire : refus du projet Ventura en 2008, avis contraire au Schéma de développement de l'éolien.

A la lecture des contributions, seules les personnes extérieures de la commune, les entreprises de BTP et de réseaux directement concernées, leur personnel et les familles des propriétaires et/ou exploitants agricoles directement concernés sont favorables au projet.

Ce projet est contraire :

- au PLUI-H de la communauté de communes Aunis Atlantique (approuvé après enquête publique) qui exclue toute installation de projet ENR sur ce secteur.

- à la protection de la zone naturelle sensible, qui jouxte le projet. Le marais d'Anais, St Sauveur d'Aunis, Nuaillé d'Aunis, Angliers est en zone Natura 2000 et son biotope sera bientôt protégé. L'atlas du patrimoine naturel réalisé par le parc naturel du Marais Poitevin en 2010 a répertorié sur la plaine céréalière une multitude d'espèces et notamment le busard cendré, espèce protégée au niveau national, friand de cet espace pour s'y reproduire. (document en pièce-jointe)

- au caractère "sacré" du lieu de la Chapelle des Champs dont l'histoire et la renommée transmise par nos aïeux méritent la plus grande considération. La chapelle habite une remarquable statue noire de la vierge. (extrait des archives municipales en pièce-jointe)

- au principe de densité : installer ces éoliennes reviendrait à encercler la commune au Nord et au Sud par ce type d'infrastructure. C'est trop. Les éoliennes déjà en place prédominent le paysage et la commune (voir photos prises le 2 juin 2021.) Pourquoi une telle concentration de machines sur notre secteur ? Nos paysages d'Aunis méritent une meilleure considération. Leur caractère rural et naturel entretenus depuis des décennies par le monde agricole et nos aïeux doit être respecté. Les haies abritent un biotope propre au secteur. Elles ont été plantées suite au remembrement en tenant compte des regroupements de fonciers autour des exploitations en des grandes parcelles. La création de chemins pour le projet éolien engendrera une recomposition des parcelles. Certaines haies seront détruites pour laisser le passage aux d'engins qui acheminent le matériel de la ferme éolienne.

- ce projet est source de conflit au sein de la population : d'un côté les propriétaires et fermiers attirés par l'appât de gain financier (et qui n'ont aucune sensibilité écologique) et de l'autre côté ceux qui vont devoir supporter toutes les nuisances. Ce projet est générateur de conflits entre citoyens. Pour preuve, la communication de la société a été très discrète. Aucune réunion publique n'a été proposée à la population. Ce procédé est fourbe et anti-démocratique.

Monsieur le Commissaire enquêteur, comme vous pourrez le constater, inutiles d'évoquer les arguments pour ou contre le mix énergétique et les enjeux de l'éolien, ce projet est contraire en tout point aux intérêts de notre territoire, aux textes d'aménagement du territoire, de protection de notre patrimoine, et aux valeurs démocratiques qui régissent notre société.

Je vous remercie par avance de votre bonne compréhension et de l'intérêt que vous portez à notre chère Aunis,

Sincères salutations,

François BROSSARD

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Maire de Saint Sauveur d'Aunis de 2008 à 2014

Pièce(s) jointe(s) :

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

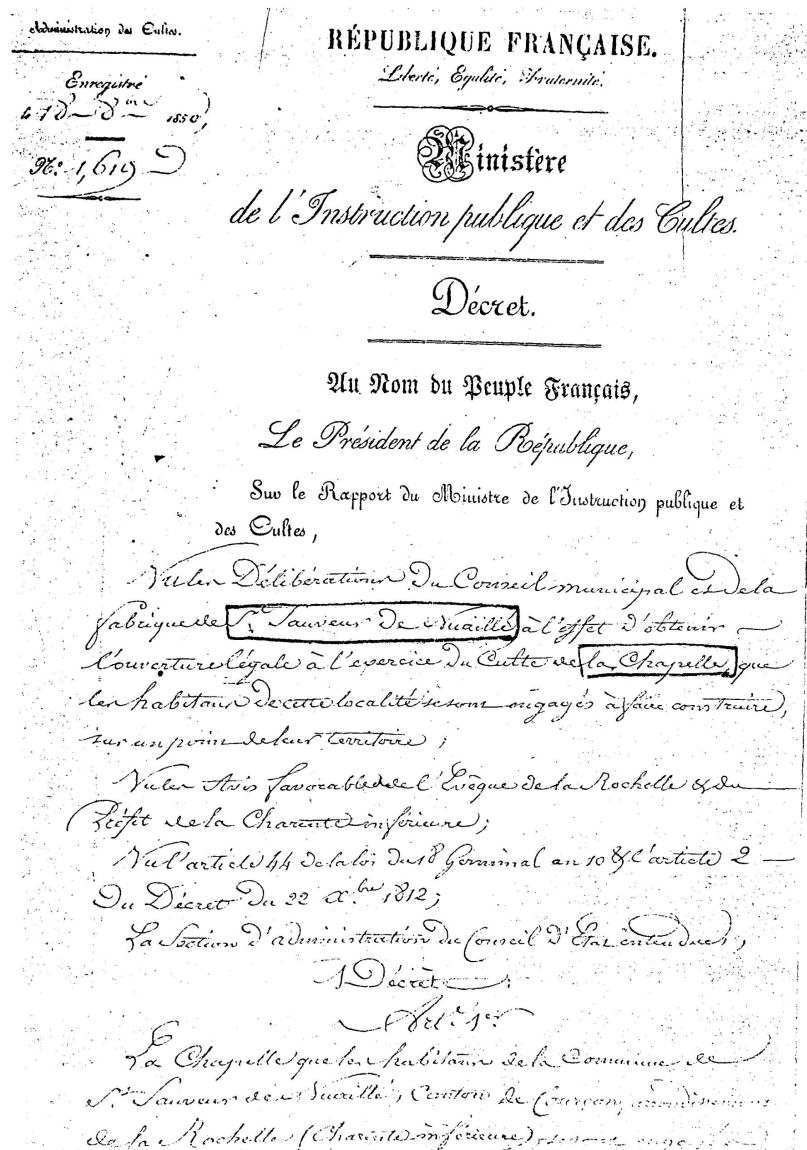
[Télécharger la pièce jointe originale \(Eoliennes de St Jean de Liversay depuis les rivières anais.jpg\)](#)

Image jointe :



[Télécharger la pièce jointe originale \(La Chapelle des Champs - extrait des archives de la commune.pdf\)](#)

Document : La Chapelle des Champs - extrait des archives de la commune.pdf, page 1 sur 4



à faire connaître sur un point du territoire de cette localité
estigée et Crétoire.
Ce Crétoire sera placé sous la surveillance du Curé de
la paroisse de Saint-Aunier-Du-Vic.
Le présent arrêté ne continuera d'avoir son effet
qu'autant que le service paroissial ne souffrira point
de ce fait (C'est-à-dire Crétoire).

Art. 2.
Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes
est chargé de l'exécution du présent Décret.
Paris, le 18 Octobre 1850.
Signé : L.-N. Bonaparte.
Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes
Signé : P. de Broglie
Deux exemplaires :
Le Directeur de l'Administration des Cultes.
M. de Broglie

7701.
M. de Broglie,
M. de Broglie,
M. de Broglie

Dès 1820, la gelée et les vers commencèrent à causer des pertes graves dans les vignobles de la commune de St Sauveur. En 1824 c'était une catastrophe, la vigne rongée par les vers, atteinte par les gelées continuait à dépérir. On avait essayé de détruire les insectes, « mais huit à dix jours après, on était obligé de reconnaître que toute la peine qu'on s'était donné, malgré son coût, n'aboutissait à rien ». Cinq-cents hectares étaient plus ou moins infectés. « Cela, porte le registre de délibération du conseil municipal, ne laissait aux malheureux propriétaires que douleur et chagrin ». En 1832, la population accusait le maire de négligence, pourtant « il avait fait ramasser des pampres sur lesquels les pyroles ont déposé leurs œufs, chaque petit point noir sur les œufs des papillons », dit-il au préfet. Il les a fait observer, « dès que les vers éclosent, ils vont se placer dans l'écorce, y passent l'hiver, ensuite, ils reprennent vigueur quand la végétation se fait ». On conseilla

d'allumer des feux, le soir, de place en place.

Il y eut un empressement général. Mais, hélas, on s'aperçut que cette espèce de papillon, au lieu d'arriver à la flamme, s'en « éloignait et qu'on arrivait à peine à en détruire un sur cent. ...

Vint l'automne. On désespérait de récolter encore quelque chose quand survint, non plus sur les cultures, mais sur les habitants eux-mêmes, une maladie : le choléra morbus. La commune la plus touchée dans la région fut St Sauveur, dix-huit enfants moururent, c'était la désolation la plus complète. On fit vœu alors d'élever une chapelle dans un lieu de la commune. Tout sembla aller mieux et le sieur Junin, officier de santé, qui s'était dévoué auprès des malheureux malades indigeants, fut félicité.

On parla d'acheter une école, de construire une mairie, de changer le cimetière de place, de refondre la cloche de l'église, que l'on voulait de quatre cents kilos, pour appeler les gens en cas de danger et d'incendie, le feu venant de faire des ravages dans plusieurs familles. On oublia la chapelle promise, quoique les vers reprissent dans les vignes leur néfaste travail.

EN 1846, le maire demande des secours à la préfecture en ces termes : « c'est un grand malheur pour cette commune depuis vingt deux ans ».

On ne pensait plus qu'à laisser la vigne à l'abandon, la terre, même si on arrachait les ceps, « étant impropre à faire venir du blé ». Les habitants étaient en majeure partie réduit « à la dernière misère, aisés qu'ils étaient avant ces mauvais insectes. »

Deux cent soixante hectares étaient « complètement perdus dans les fiefs de Corigny, les Arrielles, jeune et vieux fief, la Périnelle, les Grandes Versennes, Fief Bourdet, etc... ».

Et voilà qu'on se rappela le vœu. Le 8 juillet 1850, le conseil municipal donna son accord pour la construction d'une chapelle sur le territoire de la commune « au moyen d'une souscription publique ».

En 1851, la souscription produisit la somme de 889 F, le devis de 14 000 F. On demanda à la préfecture le surplus pour « réaliser le vœu, car il a été convenu qu'à l'occasion de la destruction, des vers qui ravageaient les vignes, il y a quelques années, on ferait une chapelle votive pour remercier Dieu de la cessation de ce fléau » (1849).

La chapelle fut terminée en 1854. Monseigneur Villecours, évêque de La Rochelle, vint la bénir.

Et depuis, Notre-Dame des Vignes a sa chapelle au milieu de ses terres, souveraine, on ne peut pas la laisser dans l'oubli.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@201 - BROSSARD François - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 19:58:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Complément

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint les photos évoquées dans ma contributions.

Bonne réception,

François BROSSARD

Pièce(s) jointes(s) :

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

[Télécharger la pièce jointe originale \(Vue des éoliennes de St Jean de Liversay depuis la chapelle des champs.jpg\)](#)

Image jointe :



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

[Télécharger la pièce jointe originale \(Eoliennes de St Jean de Liversay depuis les rivières anais.jpg\)](#)

Image jointe :



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@202 - PAUL - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 21:52:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de parc éolien à Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Il est regrettable qu'un tel projet est pu voir le jour. La proximité de deux villages, un EHPAD proche (pour lequel des extensions sont possibles selon les conclusions du PLUIH), une zone de forte biodiversité (vallée du Curé), et un parc éolien déjà en service au nord du village auraient du dissuader les promoteurs de présenter leur étude et les services de l'état de s'engager dans une enquête publique qui génère beaucoup d'hostilités. Les élus des communes concernées se sont prononcés contre ce projet démesuré, suivant ainsi l'avis majoritaire de leurs administrés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@203 - Hélène - Vérines

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 22:11:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : SOUTIEN AU PROJET ÉOLIEN DE SAINT-SAUVEUR D AUNIS

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens vous faire part de mon soutien au projet de parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis et ce, pour plusieurs raisons :

Il contribuerait à répondre aux objectifs réglementaires nationaux de diminution de la part de consommation des énergies fossiles (en augmentant celle des énergies renouvelables).

Il participerait à faire évoluer les paysages de nos campagnes qui sont aujourd'hui beaucoup trop marqués par les énergies fossiles (ex : pylônes électriques).

Il rendrait les citoyens « fiers » d'habiter un territoire qui se positionne pour le développement de projets d'avenir, favorables à l'Homme et à l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@204 - guignard charlotte - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 22:15:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ferme éolienne st sauveur d'aunis

Contribution :

Je suis contre ce projet dévastateur aux portes de notre si joli petit coin de paradis . Notre marais est précieux autant par sa faune que par sa flore... Et que deviendront nos petites routes de campagnes si paisibles et agréables pour les balades ! C'est toute cette richesse que le projet éolien de St sauveur met en péril.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@205 - GUIGNARD Serge - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 22:17:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non au projet ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur Guignard Serge

retraité agricole

le 8 juillet2021

Port Bertrand

1750 Saint Sauveur d'Aunis

à Monsieur le Commissaire enquêteur

Je voulais attirer votre attention sur les points suivants :

1- Propriétaire foncier, fermier et agriculteur en 2016, en GAEC (GAEC du Port Bertrand) à 6 associés, u

Après 3 refus de notre part par téléphone de coopérer à ce projet, en mars avril 2016, avec Monsieur Timothée Baecklandt, de la société Volkswind, celui ci use du stratagème : « nous avons contacté vos propriétaires qui seraient intéressés ». Donc obligation morale d'en discuter, position de faiblesse de notre part, et conflits prévisibles entre fermiers et propriétaires si désaccord. Toute une opération de promesses pour vous corrompre et accepter, se met en place : des promesses de plusieurs éoliennes dans vos parcelles, concurrence avec vos voisins, des revenus théoriques 3 à 4000 euros par MW de puissance, mieux vaut signer rapidement une promesse de bail pour vous inclure de suite dans le projet.

Décision finale nous avons dits non, et beaucoup de nos collègues ont cédé sous cette contrainte et ont signés des promesses de bail dès le 13 avril 2016 après les premiers contacts en mars.

Conséquences : beaucoup de non-dits, méfiance entre agriculteurs, propriétaires, pour ou contre, retenus ou pas dans le projet, 2 éoliennes ou 1/2 sur sa parcelle, riverains hostiles au projet remontés contre les agriculteurs bénéficiaires, enfin un climat social qui nuit à nos villages

2- Depuis presque 6 ans que le projet est en place, après obtention rapides et irréversibles des signature de promesses de bail, aucunes réunions, concertations publiques pour informer du projet et tenir compte de toutes les sensibilités, aucun contacts avec les associations locales, juste un rouleau compresseur qui acte, manœuvre, décide sans tenir compte du refus des élus, (décision négative du conseil municipal) de la commune et communes voisines, communauté de communes, marais Poitevin, Département,

Une sortie naturaliste avec juste une dizaine d'agriculteurs et propriétaires signataires, et une expo non accessible au public dans une petites salle fermée à clé au centre rencontre, et seulement consultable 2 fois 2 heures, tout cela parce que seulement quelques rares bulletins d'information ont été distribués. Une distribution par la Poste aurait concerné toutes les boites aux lettres.

3- La commune de Saint Sauveur d'Aunis a été remembrée pour regrouper les parcelles en des îlots de culture bien adapté à l'agriculture moderne, et l'irrigation. Pour favoriser la biodiversité des haies ont été plantées pour plus de 25kms, ce qui fait que la commune est dans une dynamique de plantations de haies. Dans les zones d'études du projet les nouvelles plantations de haies et les arbres en agroforesterie sont proscrits pour ne pas attirer les chiroptères et les oiseaux, ce qui exclu et interdit un renforcement de la biodiversité dans cette zone.

Les superficies et servitudes utilisées par le projet (chemin, aire de montage, pans coupés, cable, surplomb, etc...) représentent 33 parcelles pour 107 hectares en incluant la parcelle ZX 77. Ces 33 parcelles dans quelques années, vu les baux à rente énormes que cela représente pour les propriétaires ou locataires ne seront plus transmis naturellement à l'age de la retraite, mais gardés coûte que coûte pour préserver ses revenus, avec toutes les conséquences néfastes, (laissées en

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

jachère, mitage, démantèlement de grandes parcelles de cultures, sous location, sous main pour garder le pactole, etc...)

4- Les 2 communes le Gué et Saint Sauveur vu la zone d'exclusion de 500 m se verront interdites de tout projet futur sur ces zones dans les 40 ans à venir, voir plus

5- L'étude environnementale ne tiens pas compte et occulte les enjeux de biodiversité et de la zone de marais toute proche, la vallée du Curé, classée ZNIEFF 1 et 2, natura 2000, ZICO, en projet d'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels avec pas moins de 126 espèces protégées dont 126 oiseaux, 7 chauves souris. Les éoliennes sont totalement incompatibles et en contradiction complète avec le projet d'arrêté de protection de biotope. Les éoliennes seraient un frein grave à la migration, et quand les marais sont recouverts d'eau plusieurs espèces se mettent à proximité ou dans la zone du projet éolien ; Les feux clignotants la nuit, se reflétant sur l'étendue d'eau de la fin de l'automne au début du printemps poseraient un véritable problème et c'est totalement inconcevable. Les 2 parcs éolien les plus proches, ceux de Longèves et Saint Jean de Liversay sont devenus un vrai désert cynégétique qu'il ne faut surtout pas reproduire ici.

6- Pour nous les habitants de Saint Sauveur et du Gué l'effet d'encerclement et de covisibilité sur 360° est minimisé dans l'étude, mais bien réel. Les projets de Mouchetune, Anais, Benon/Bouhet, Benon l'Etang, Angliers, Vérines, Forges et j'en oublie ne sont pas répertoriés sur la carte.

7- Les éoliennes de Saint Jean de Liversay à 2 kms, sont visible et très prégnantes depuis toutes les rues du village, par contre l'étude paysagère semble occulter par d'habiles photos montages, la visibilité des 8 éoliennes du projet, placées à seulement 750 m des habitations et nouveaux lotissements. Il suffit de se déplacer de quelques mètres du point d'où la photo est prise, ou de changer d'objectif plus adapté à la perception de l'œil pour avoir une vision plus réaliste de la prégnance gigantesque des 8 aérogénérateurs. La vision des photos montages avec les objectifs grand angle, et reproduit sur des feuilles 21X29,7 ne donne pas la perception grandeur nature des éoliennes.

8- les monuments historiques les plus proches comme l'église romane de transfiguration (1,1 km) et l'Abbaye de la Grâce Dieu (1,3 kms) sont en co-visibilité forte et non pas nulle comme le stipule l'étude. La chapelle des champs, lieu plus que patrimonial et hautement chargé d'histoire, se retrouve ceinturée dès 500 mètres par les éoliennes, qui transforme en zone industrielle ce site reposant, tant apprécié par les promeneurs des 2 villages avec ses petites routes qui sillonnent la campagne si paisible.

Invitée de la commission des affaires économiques du Sénat, mardi 18 février, la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, s'est livrée à une charge sévère contre « le développement anarchique » de l'éolien, en répondant à la sénatrice UDI de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier.

« C'est vraiment un énorme sujet, je l'ai dit aux acteurs de la filière », a expliqué la ministre, en citant plusieurs exemples : « Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encerclement autour de certains bourgs.

9- Volkwind impose sa vision en force de l'éolien à Saint Sauveur d'Aunis, malgré le PLUIH de la communauté de communes Aunis Atlantique qui n'a pas classé cette zone en AENR et le Parc Naturel du Marais Poitevin qui a classé cette zone de vigilance majeur.

10- Malgré la présumée innocuité des infrasons, courants parasites, champs électromagnétiques, émissions lumineuses, effets stroboscopiques, le mal être de certains riverains et plus encore la mortalité inexpliquée de plusieurs centaines de vaches sur plusieurs sites, méritent qu'on s'en inquiète. D'ailleurs les chambre d'agriculture, et certains organismes de santé vont réaliser des études plus approfondies sur ces dangers.

11- Les 8 éoliennes seront au plus près de la maison de retraite Résidence les Champs du Noyer de Saint Sauveur d'Aunis, avec son unité Alzheimer. Cette maison de retraite a été bâtie avec une vue

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

apaisante sur les champs qu'en sera-t-il si 8 aérogénérateurs industriels viennent balayer le quotidien de nos anciens les plus fragiles.

Toutes ces raisons font que je suis contre ce projet éolien à Saint Sauveur d'Aunis.

Je vous remercie de votre attention.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@206 - bernadette - Anais

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 22:36:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien

Contribution :

Sur le projet éolien on nous montre pas la vue de ses monstres d'éoliennes entre nos deux villages à 750M DE NOS MAISONS alors quand vous passerais par chez nous bonnes balades à ceux qui sont pour le projet mais bien sûr n'habite pas avec nous dans nos campagnes ou nous avons le calme et le repos sans compter tout nos chants d'oiseaux

je suis contre ce projet désastreux si près de nos villages

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@207 - Thébault épouse Guignard Sylvette - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 23:14:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet de ferme éoliennes Saint Sauveur d'AUNIS

Contribution :

Je suis profondément opposée à ce projet qui dénature complètement la nature , les paysages, la conservation des sites, surtout nous qui sommes situés à l'intérieur du Parc Naturel du Marais Poitevin, en zone de vigilance. Depuis ma maison nous sommes encerclé d'éoliennes, et la nuit par les feux clignotants incessants. La zone natura 2000 si proche, avec tous oiseaux migrateurs si nombreux l'hiver, qui viennent dans nos marais inondé, les cigognes, et mêmes des cigognes noires parfois seront détruites par les pales géantes pendant leur migration à l'automne et au printemps. Et tous ces oiseaux comme les chouettes, busards, faucons ainsi que les chauves souris si nombreuses la nuit à la belle saison, à quoi cela sert il de planter des haies autour de la chapelle si c'est pour les chasser ou les détruire ! Et notre petite chapelle des champs si précieuse dans l'esprit des gens ou tant de monde sillonne les petits chemins. Les éoliennes de Saint jean et Longèves on les voit partout depuis le village et là par miracle les 8 éoliennes devant nos yeux, à 750 m du village ne serait pas visibles. A t'on pensé aux nombreux riverains avec toutes ces nuisances.

Pour toutes ces raisons je suis contre ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@208 - Ponza Olivier et Bénédicte - Saint-Georges-du-Bois

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 23:19:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Saint-Sauveur d'Aunis

Contribution :

Habitants en Charente-Maritime à quelques kilomètres, nous nous opposons fermement à la création de ce parc. En effet, le projet d'implantation est situé dans le Marais Poitevin, une zone de biodiversité à préserver, le nouveau PLUiH d'Aunis Atlantique n'est pas respecté, la Charente-Maritime est saturée.

Les éoliennes sont une aberration écologique (c'est facile de se renseigner et de le comprendre), les seuls à être favorables sont ceux qui ont un intérêt financier dans cette industrie aussi lucrative que scandaleuse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@209 - LAPORTE Nathalie - Le Gué-d'Alleré

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 23:24:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien à Saint Sauveur d'Aunis

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'oppose fermement à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis.

Charentaise maritime d'adoption, j'ai choisi le département de la Charente Maritime tant pour ces attraits touristiques, que pour la douceur de vivre et la diversité des paysages. Aujourd'hui, je suis atterrée de voir le département s'auto-dévaloriser à ce point en se couvrant d'éoliennes qui se rapprochent dangereusement de nos habitations. Une proximité de moins de 800 m, c'est totalement inadmissible au vu de la hauteur de ces machines, c'est contraire à ce qui était initialement annoncé et sans aucun respect pour les familles qui vont se trouver dans ce périmètre.

Je n'ose imaginer l'impact que cela engendrera sur la santé (nuisances sonores et visuelles) et par voie de conséquence sur le moral.

Les menaces sont pourtant bien présentes et connues de tous :

- sacrifice de nos paysages déjà bien entachés,
- sacrifice de la biodiversité, de l'avifaune, des chauve souris, (proximité d'une zone Natura 2000),
- sacrifice de notre patrimoine,
- sacrifice de nos valeurs immobilières, touristiques, agricoles,
- sacrifice de la démocratie, car aucune des communes considérées n'est favorable à ce projet,
- sacrifice de la santé des riverains.

Il est tellement facile de se dire favorable à un tel projet quand on a aucun risque d'en subir les conséquences...

J'ai écouté Mme Sylvie Marcilly, présidente du département de la Charente Maritime fraîchement élue, qui vient d'énoncer dans ses priorités vouloir accentuer l'attractivité de notre département. Est-ce la bonne méthode que de continuer à installer tant d'éoliennes toujours plus hautes et plus proches des habitations ? Est-ce ainsi qu'on veut attirer de nouveaux résidents ou plus de touristes ? Je ne le crois pas.

Ce projet, comme ceux qui se profilent dans notre secteur, est une nouvelle aberration écologique et économique, engagé par un promoteur étranger sans scrupules incitant des propriétaires terriens égoïstes à vendre leurs terres dans un seul et unique but : le profit.

Monsieur le commissaire enquêteur, laissons ce projet à l'état de projet et gardons notre campagne telle qu'elle est aujourd'hui.

Bien cordialement,

Mme Nathalie Laporte

Le Gué d'Alleré

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@210 - guignard Christophe - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 23:44:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non au projet éolien

Contribution :

je suis agriculteur et attaché à mon environnement, et j'essaie de le préserver du mieux que je peux en plantant des kms de haies plutôt que des éoliennes. J'ai refusé la proposition de Volkswind pour des éoliennes sur mon exploitation. La zone d'étude est sur des couloirs de migration que la zone natura 200 avec les marais de la vallée du Curé et les autres marais avoisinants.

Le remembrement agricole a permis d'avoir des grandes parcelles, et les recouper avec des chemins d'accès, des aires de montages, et des parkings, seul des belles promesses en argent ont permis cela.

L'encerclement du village par les éoliennes on le vit tous les jours, donc rajouter du mal au mal serait insupportable.

Je suis attaché à notre petite Chapelle, l'encercler de 8 aérogénérateurs géants est inconcevable.

Les paysages seraient impactés.

La zone de marais en prévision d'être classée en zone protégée, protection de biotope est incompatible avec ce projet éolien.

Donc je suis contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non